

Une AOC du Tonnerre

VITICULTURE. Il aura fallu douze ans pour que le bourgogne blanc de Tonnerre soit reconnu en appellation d'origine contrôlée (AOC). Il se vendait jusqu'alors sous le nom de bourgogne générique. Il a droit désormais à l'appellation Bourgogne Tonnerre blanc. Cette nouvelle AOC porte sur 806 hectares. Actuellement, une centaine d'hectares sont réellement exploités en chardonnay.

Page 31

